

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateurs de produit

Nom du produit: APP Klarlack UHS 410 New Formula 2:1

Code Produit: 020137, 020138

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Vernis acrylique transparent deux composants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: APP Sp. z o. o.
ul. Przemysłowa 10, 62 – 300 Września, POLAND
Tel. +48 (061) 437 00 00
Fax. +48 (061) 437 91 37
app@app.com.pl
www.app.com.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+48 (61) 437 00 00

Date of issue: 01.08.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008



H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Contient:

Acétate de butyle

Tétrakis (3-mercapto propionate) pentaérythril

Ester trisodécylique d'acide phosphorique

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

Sébacate de méthyl-1,2,2,6,6-pentaméthyl-pipéridyle

Mention d'avertissement

Attention

Pictogramme:



Mention de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB).

UN: 1219

VOC (2004/42/EC, katId: 420) 410 g/l

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants


3.1. Substances

-

3.2. Mixture

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Conc.	CAS No	Index No	EC No	Classification:
Acétate de n-butyle REACH Reg. No 01-2119485492-29-XXXX	25-<50 %	123-86-4	607-025-00-1	204-658-1	GHS02; GHS04 Wng Flam.Liq.3: H226 STOT SE3: H336 EUH066
4-méthylpentan-2-on REACH Reg. No 01-2119473980-30	<10%	108-10-1	606-004-00-4	203-550-1	GHS02; GHS07 Dgr FlamLiq2: H225 AcuteTox4: H332 EyeIrrit2: H319 STOT SE3: H335
Heptan-2-sur REACH Reg. No; 01-2119902391-49	<10%	110-43-0	606-024-00-3	203-767-1	GHS02; GHS07 Dgr FlamLiq3: H226 AcuteTox4: H302 AcuteTox4: H332
Acétate de 2-butoxyéthyle REACH Reg. No: 01-2119475112-47	<10%	112-07-2	607-038-00-2	203-933-3	GHS07 Wng AcuteTox4: H312 AcuteTox4: H332
Tétrakis (3-mercaptopropionate) pentaérythron	<2,5%	7575-23-7	-	231-472-8	GHS07; GHS09 Wng AcuteTox4: H302 AcuteTox4: H332 SkinIrrit2: H315 SkinSens.1: H317 Aquatic Chronic 2: H411
Ester trisodécyclique d'acide phosphorique	<1%	77745-66-5	-	278-758-9	GHS07; Wng SkinSens.1: H317
Dilaurate de dibutylétain REACH Reg. No: 01-2119496068-27	<0,25%	77-58-7	-	201-039-8	GHS06; GHS07; GHS08; GHS09 Dgr AcuteTox3: H301 Muta2: H341 Repr1B: H360

		FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No 2020/878			
		Date de révision: 01.08.2023	APP Klarlack UHS 410 New Formula 2:1		Page 3 z 7
					STOT RE1: H372 AquaticAcute1: H400 AquaticChronic1: H410 AcuteTox4: H312 SkinIrrit2: H315 EyeIrrit2: H319
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle REACH Reg. No: 01-2119513212-58	<0,3 %	868-77-9	607-124-00-X	212-782-9	GHS07 Wng SkinIrrit2: H315 SkinSens1: H317 EyeIrrit2: H319
Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	<0,50%	41556-26-7	Brak	255-437-1	GHS07; GHS09 Wng SkinSens.1: H317 Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1: H410
Sébacate de méthyl-1,2,2,6,6-pentaméthyl-pipéridyle	<0,25%	82919-37-7	Brak	280-060-4	GHS07; GHS09 Wng SkinSens.1: H317 Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1: H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Présenter la fiche de données de sécurité à un médecin. En cas d'exposition aux vapeurs et aérosols du produit transporter la victime dans une pièce bien ventilée – consulter un médecin.

- inhalation : transporter la victime immédiatement dans une pièce bien ventilée ; mettre la victime dans une position inclinée, desserrer les vêtements, vérifier si dans la bouche de la victime il n'y a aucuns objets ou des sécrétions qui rendent la respiration difficile ; si la victime ne respire pas, effectuer la respiration artificielle ; consulter immédiatement un médecin.
- contact cutané : enlever les vêtements contaminés ; laver la peau contaminée abondamment avec de l'eau et savon ; ne pas utiliser pour le lavage de la peau de solvant ou d'autres diluant ; graisser la peau lavée avec de la crème grasse ; si une irritation cutanée se produit, consulter un médecin.
- contact oculaire : rincer les yeux contaminé en maintenant les paupières ouvertes, avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, éviter un fort courant d'eau qui pourrait provoquer les blessures de la cornée ; en cas de brûlure persistante ou d'irritation, consulter un médecin ; ne pas utiliser les fluides de lavage pour les yeux ou de pommades avant la consultation avec le médecin ; si la victime porte des lentilles de contact, les retirer, si possible ; consulter un médecin en cas d'irritation des yeux.
- après ingestion : rincer la bouche avec de l'eau courante ; ne pas faire vomir ; si la victime est consciente faire boire de l'eau en petites portions (env. 0,2÷0,3l) ; si la personne est inconsciente, ne rien donner à sa bouche ; si la victime se sent mal, consulter un médecin ;

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Courants d'eau dispersés, extincteurs en poudre, mousse résistant à l'alcool.
- Moyens d'extinction inappropriés : Eviter les forts courants d'eau qui sont susceptibles à propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non secouristes :

- utiliser les vêtements de protection, des gants de protection, des lunettes de protection et des masques anti-poussière lors de l'élimination du produit

6.1.2. Pour les secouristes :

- éviter l'inhalation des vapeurs / des poussières de produits lors de l'élimination du produit
- utiliser des lunettes de protection bien ajustées et adhérentes, les gants de protection et les vêtements de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- en cas de grandes fuites dans l'eau ou dans le sol, informer les services appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Recommandations pour prévenir de la propagation des fuites :

- stocker et transporter dans des conteneurs bien fermés
- éliminer immédiatement le produit
- ne pas laisser pénétrer le produit dans l'eau ou dans le système de drainage
- rincer le lieu après l'élimination du produit ainsi que l'équipement qui été en contact avec le produit

6.3.2. Recommandation pour l'élimination des fuites :

- absorber avec un matériau absorbant non combustible (par exemple diatomite)
- recueillir dans des emballages bien fermes et marqués
- éliminer toutes les sources possibles d'incendie, ne pas fumer

6.3.3. Autres informations :

Néant

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Recommandations générales :

- éviter les décharges électriques et électrostatiques
- ne pas permettre la formation des concentrations de vapeurs/ de poussières du produit dans l'air dont les mélanges avec de l'air peuvent être explosifs, ainsi que des concentrations dépassant les valeurs spécifiées aux normes d'hygiène.
- assurer un accès facile aux moyens d'extinction et aux équipements nécessaires pendant l'élimination de la fuite de la substance
- éviter la contamination des yeux, de la peau et des vêtements
- éviter une exposition prolongée et répétée

7.1.2. Conseils sur l'hygiène de travail :

- éviter de créer et d'inhaler les vapeurs / les poussières de produit
- respecter les règles d'hygiène personnelle
- ne pas manger, boire, fumer pendant la manipulation du produit à l'exception des lieux destinés à ces activités ; se lavez les mains avant les pauses et après la manipulation du produit ; si nécessaire, utiliser de la crème pour les mains

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- stocker le produit dans des locaux frais, secs et bien ventilés
- ne pas stocker près des produits alimentaires/ aliments pour animaux
- les emballages doivent être bien fermés et étiquetés
- pour des raisons de sécurité, le produit devrait être stocké dans les emballages d'origine
- protéger les emballages contre les dommages mécaniques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Heptan-2-one 110-43-0

TWA 50 ppm, 238 mg/m³ (Directive 2000/39/CE de la Commission)

STEL 100 ppm, 475 mg/m³ (Directive 2000/39/CE de la Commission)

VLCT (VLE) 100 ppm 475 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

VME 50 ppm, 238 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

Butylglycol acetate 112-07-2

STEL 50 ppm, 333 mg/m³ (Directive 2000/39/CE de la Commission)

TWA 20 ppm, 133 mg/m³ (Directive 2000/39/CE de la Commission)

VME 10 ppm, 66,5 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

VLCT (VLE) 50 ppm, 333 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

**Acétate de n- butyle 123-86-4**STEL 150 ppm, 723 mg/m³ (Europe. Directive 2019/1831/UE)TWA 50 ppm, 241 mg/m³ (Europe. Directive 2019/1831)VME 50 ppm, 241 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)VLCT (VLE) 150 ppm, 723 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)**8.2. Contrôles de l'exposition**

- Protection des yeux ou du visage : lunettes de sécurité avec écran latéral
- Protection de la peau : gants de protection (caoutchouc naturel, caoutchouc butyle)
- Protection respiratoire : ventilation efficace

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : liquide couleur conforme à l'étiquette
- Odeur : non spécifié
- Seuil olfactif : non spécifié
- pH : non spécifié
- Température de fusion/congélation : non spécifié
- Point d'ébullition : 123-561°C
- Point d'éclair : non spécifié
- Température d'auto-inflammation : non spécifié
- Température de décomposition : non spécifié
- Température de combustion : non spécifié
- Taux d'évaporation : non spécifié
- Inflammabilité : 30°C
- Limites d'explosivité :
 - Inférieure : -
 - Supérieure : -
- Pression de vapeur : non spécifié
- Densité de vapeur : non spécifié
- Densité : 1000 kg/m³ (15°C)
- Solubilité : non spécifié
- Coefficient de partage octanol / eau :
- Viscosité dynamique : non spécifié
- Viscosité cinétique : non spécifié
- Propriétés explosives : non spécifié
- Propriétés oxydantes : non spécifié

9.2. Autres informations :

- VOC: 410 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Le produit n'est pas réactif

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable chimiquement

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes informations disponibles

10.4 Conditions à éviter

Haute température. Sources d'inflammation, sources de chaleur, sources d'étincelles.

10.5 Matières incompatibles

- oxydants forts
- aldéhydes, amines

10.6 Produits de décomposition dangereux

- oxydes de carbone
- gaz toxiques et fumées

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire



Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Propriétés perturbant le système endocrinien

- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

No

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No 2020/878

Date de révision: 01.08.2023

APP Klarlack UHS 410 New Formula 2:1

Page 7 z 7

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

Législation nationale

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4331: Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique

4330.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

La fiche de données de sécurité a été préparée par CHEM-NET S.C. 90-552 Łódź, Kopernika 35/9 www.chem-net.info, à la demande d'APP Sp. z o.o. La fiche de données de sécurité a été établie sur la base de la réglementation nationale actuellement en vigueur. Pendant la préparation de la carte les informations transmises par le fabricant et l'état actuel des connaissances et des expériences ont été utilisés.